



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 3 au 7 juillet 2017

LE STATUT DEROGATOIRE DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES RENFORCE PAR LES PARLEMENTAIRES EUROPEENS :

Les députés du Parlement européen ont soutenu massivement (420 voix pour, 75 voix contre, 10 abstentions) le rapport d'initiative porté par Younous Omarjee (GUE/NGL, français), le jeudi 6 juillet dernier, pour garantir une bonne application de l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE, consacrant le statut dérogatoire des régions ultrapériphériques (RUP). Le rapporteur s'est félicité du vote massif en faveur de son rapport, qui permet d'envoyer un message fort, et favorable aux régions ultrapériphériques, à la Commission européenne alors que cette dernière élabore actuellement une stratégie pour les régions ultrapériphériques qui ne sera dévoilée qu'en octobre. « Quel que soit le scénario qui dominera pour l'après 2020, il faudra sanctuariser les intérêts des régions ultrapériphériques », espère-t-il en référence aussi au récent document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE, se félicitant toutefois d'une convergence entre le PE et la Commission européenne sur la question des régions ultrapériphériques. L'objectif premier du rapport est de faire reconnaître la nécessité d'une prise en compte plus large des RUP via le traitement dérogatoire de ces régions autorisées par l'article 349 du TFUE. Ce rapport demande également une prise en considération particulière des RUP et de leurs économies avant tout nouvel accord commercial avec des pays tiers pouvant être des concurrents directs de ces régions. De manière plus générale, les députés demandent à la Commission européenne de tirer toutes les conclusions de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 15 décembre 2015 (C-132/14 et C-136/14). Dans ce cadre, la Commission est appelée à proposer un plan d'action, avec, s'il le faut, des initiatives législatives pour les RUP en tirant pleinement parti de l'article 349 du TFUE, et ce,

en étroite collaboration avec les RUP. Ce rapport demande aussi une politique spécifique pour les RUP pour soutenir l'innovation et les investissements en facilitant l'accès à des programmes horizontaux européens (Horizon 2020, Mécanisme d'interconnexion pour l'Europe, etc.). Les députés européens soutiennent aussi le renforcement du Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) – programme qui vise à appuyer le secteur agricole des RUP. Ce rapport d'initiative constituera un outil important pour les futurs combats qui devront être livrés à Bruxelles afin de défendre la situation des RUP. Il s'inscrit également dans le cadre des travaux préparatoires préalables à la publication prochaine de la nouvelle Communication de la Commission concernant les RUP.

REFLEXION SUR LA HAUSSE DU CONTINGENT DU RHUM DES RUP A LA DEMANDE DU CONSEIL : Les experts des États membres ont mené au sein du groupe « régions ultrapériphériques », un premier échange sur une éventuelle hausse du contingent en faveur du rhum des DOM le lundi 3 juillet. La proposition, introduite par la Commission européenne le 9 juin dernier, vise à augmenter le contingent annuel de 120 000 hectolitres d'alcool pur, prévu par la décision du Conseil n°189/2014/UE, à 144 000 hectolitres par an, et ce de manière rétroactive à partir du 1er janvier 2016. La Commission considère que « *l'augmentation rétroactive du contingent pour 2016 à 144 000 hap est un rattrapage visant à aligner le contingent sur des taux de croissance déjà envisagés par le Conseil (...) sans une augmentation rétroactive de ce contingent à partir du 1er janvier 2016, les préjudices pour les producteurs seront importants et probablement irréparables* ». La décision du Conseil est attendue à l'automne, celle-ci ne pouvant officiellement intervenir qu'après que le Parlement ait rendu son avis. Celui-ci a annoncé cette semaine que c'est la présidente de la COM REGI Iskra Mihzylova (ADLE, Bulgarie) qui sera en charge de rédiger le rapport du PE pour la COM REGI. Ce projet de rapport sera soumis au vote en procédure simplifiée le 7 septembre prochain au PE.

LE DOCUMENT DE REFLEXION SUR L'AVENIR DES FINANCES DE L'UE INQUIETE LES REGIONS ET AU PE : Le document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE a suscité une vive inquiétude du côté des régions et au Parlement européen. Contenant de multiples options pour l'avenir des finances de l'UE, telles qu'une réduction ou augmentation des dépenses, ou une reconsidération complète de la PAC. Selon nos

informations, certaines propositions de cette réflexion seraient vivement controversées jusqu'au sein même de la Commission. Même si certaines propositions, par exemple, l'introduction d'une dimension régionale dans le processus budgétaire du Semestre européen, ont semblé d'être en accord avec les attentes des autorités locales et régionales, d'autres correspondraient exactement au contraire de ce qu'elles souhaitaient, comme la proposition de ne couvrir plus que les régions les moins défavorisées. Le président de la commission de la politique de cohésion territoriale et du budget de l'UE (COTER) du Comité des régions (CdR), Raffaele Cattaneo, se serait dit particulièrement déçu par le document qui ne serait pas du tout en phase avec le concept d'Europe des régions. Même si certaines bonnes propositions contenues dans le document sont reconnues, il reste une inquiétude et un manque de consensus présents à beaucoup de niveaux institutionnels européens. Cela est ressenti, par exemple, du côté de la Conférence des régions périphériques et maritimes (CRPM), le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), le Parlement européen et même la Commission. Au niveau régional, Marlène Siméon, responsable au sein de l'organisation de la politique de cohésion, a regretté la mention d'un abaissement général du budget de la politique de cohésion, notamment sur les seules régions les plus pauvres. Pour elle, il faut, au contraire, renforcer le soutien aux villes et aux régions qui sont les premières en prise avec les nouvelles priorités de l'UE, notamment la gestion des migrants et la lutte contre le changement climatique. Du côté du Parlement européen, Younous Omarjee (GUE/NGL, français), a regretté que la logique de compétitivité prime sur celle de la solidarité. Et de conclure : « c'est un recul net pour la politique de cohésion ». Finalement les propositions du document de réflexion ne feraient pas consensus non plus au sein même de la Commission. Mme Crețu même aurait par ailleurs indiqué que la question de l'augmentation du cofinancement national serait également vivement débattue au sein du collège. Et d'ajouter qu'au sein de la Commission, la gestion centralisée était jugée supérieure à la gestion partagée. Cependant, elle aurait indiqué que les scénarios – particulièrement anxiogènes – étaient là, justement pour qu'ils n'aient pas lieu. Enfin, s'agissant de la PAC, le document de réflexion reconnaît les résultats positifs obtenus par les mesures de la PAC déjà en place, mais identifie des pistes de modification telles que des obstacles à l'installation des jeunes agriculteurs, la tendance à faire grimper le prix des terres (même si ces paiements ne contribuent pas au développement structurel du secteur) ou la nécessité d'une évolution pour adapter des mesures plus ciblées qui tiennent compte des particularismes régionaux.

UN ACCORD COMMERCIAL DE PRINCIPE SIGNE ENTRE L'UE ET LE JAPON DANS LE CONTEXTE DE LANCEMENT DU G20 :

La commissaire au Commerce, Cecilia Malmström, et le chef de la diplomatie nippone, Fumio Kishida, ont conclu, mercredi 5 juillet, un accord de principe scellant les négociations pour un accord de libre-échange UE/Japon (JEFTA). Lancées en mars 2013, et progressant par à-coups depuis, les négociations JEFTA ont accéléré depuis l'entrée en fonction du président américain Donald Trump, début 2017, qui a rapidement décidé du retrait des États-Unis de l'accord de libre-échange Transpacifique (TPP). Jeudi, dirigeants européens et japonais ont confirmé l'accord de principe signé la veille, et en ont fixé l'organisation : l'accord de partenariat économique (l'accord de libre-échange) et l'accord de partenariat stratégique (SPA) qui chapeaute le premier. Le SPA régira les relations au niveau politique (y compris la coopération en matière de sécurité et de gestion des crises, les crises migratoires) et la coopération dans une trentaine de secteurs (dont l'énergie, les sciences et technologies, mais aussi la protection des données, avec la signature, jeudi, d'accords dans ces domaines) et assurera la cohérence de l'accord de partenariat économique. M. Juncker a aussi vanté les gains du JEFTA pour la partie européenne : il ouvrira aux entreprises européennes de nouvelles opportunités sur un marché de 127 millions de personnes vivant dans la quatrième économie la plus riche du monde. Il permettra à l'UE d'accroître ses exportations vers le Japon de plus d'un tiers et à ses exportateurs d'économiser un milliard d'euros de droits de douane par an. Le Copa et la Cogeca, le CELCAA et FoodDrinkEurope ont salué, cet accord. Pour la chaîne agro-alimentaire européenne, « cela implique une large réduction à la fois des droits de douanes sur les importations et des obstacles non tarifaires au commerce comme les barrières SPS et devra se traduire par un plus grand accès au marché et de meilleures conditions commerciales », indique ainsi un communiqué de presse. Le Copa-Cogeca estime que l'ouverture du marché japonais devrait offrir des opportunités aux secteurs européens de la viande, des produits laitiers et du vin.

APRES DIX ANS DE GEL, 3eme ROUND DE NEGOCIATIONS SUR L'ACCORD DE LIBRE-ECHANGE UE/MERCOSUR:

En visite à Madrid, la commissaire au Commerce, Cecilia Malmström, a souligné, lundi 3 juillet, les avantages d'un accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, le Venezuela étant suspendu du bloc sud-américain), dont les négociations ont été relancées depuis le printemps 2016 après un long gel d'une dizaine d'années. Lors d'une conférence sur l'accord UE/Mercosur, Mme Malmström a souligné ses avantages économiques pour les deux parties

en période de protectionnisme croissant, insistant sur le fait qu'il affirmerait leur engagement à œuvrer ensemble pour un commerce ouvert et basé sur des règles. Saluant le « nouvel engagement politique » et la « dynamique » actuelle dans les négociations, elle a qualifié le futur accord d'« occasion unique » de bâtir un pont entre les deux régions. Selon l'analyse d'impact de la Commission, il permettrait aux exportations européennes, qui atteignent 66 milliards d'euros chaque année, de doubler, et aux exportateurs européens, qui paient chaque année plus de 4 milliards d'euros de droits de douane pour accéder aux marchés du Mercosur, de réduire leurs coûts d'entrée. Mme Malmström a insisté sur les « nombreuses opportunités » qu'offrirait cet accord pour les agriculteurs et producteurs de produits transformés, rappelant aussi que l'UE avait des secteurs agricoles sensibles pour lesquels elle avait des « préoccupations dont le Mercosur est bien conscient ». En revanche plusieurs États membres de l'UE ont souligné, lors du Conseil 'Agriculture' du 12 juin, les risques que les discussions avec le Mercosur font peser sur certains secteurs sensibles, en particulier le secteur de l'agriculture, demandant à être consultés avant que de nouvelles étapes soient franchies. La Commission propose de réintroduire des contingents pour nos filières sensibles alors que les études d'impacts montrent les dangers de cet accord pour nos secteurs sensibles. Au Parlement européen, les français Eric Andrieu, Emmanuel Maurel, Jean-Paul Denanot et Louis-Joseph Manscour se sont alarmés, vendredi 30 juin, de la tournure des négociations et demandé l'exclusion des filières agricoles sensibles. *« L'échange d'offre tarifaire sur la table est très déséquilibré. Il est incohérent de mettre dans la balance nos filières sensibles - viandes de bœuf, de volaille et de porc, éthanol et sucres spéciaux - alors que nos partenaires refusent d'ouvrir leur marché à nos intérêts offensifs comme les vins, les produits laitiers, l'orge et le blé dur. La Commission propose de réintroduire des contingents pour nos filières sensibles alors que les études d'impacts montrent les dangers de cet accord pour nos secteurs sensibles »*, ont-ils déclaré¹. Négociateurs européens et sud-américains se retrouvent cette semaine (3 au 7 juillet) à Bruxelles, pour le troisième round des négociations en vue d'un accord de libre-échange UE/Mercosur avec l'objectif d'avancer pour dégager un accord de principe avant fin 2017.

¹ <http://www.eric-andrieu.eu/mercosur-lagriculture-nest-pas-une-monnaie-dechange/>

AGENDA DE LA SEMAINE DU 10 AU 14 JUILLET 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 10/07	COM INTA COM AGRI			
Mardi 11/07	COM INTA COM AGRI			
Mercredi 12/07	COM REGI			
Jeudi 13/07	COM REGI			
Vendredi 14/07				